# TROUVEZ UN APPRENTI PROCHE DE CHEZ VOUS

**5244**
apprentis
en 2021

**93%**
de réussite
aux examens
en 2021

**234**
établissements
publics

**1165**
sessions de formations
*Diplômes et titres professionnels du niveau 3 au niveau 6 en 2021*

LE CAFOC VOUS FORME AU RÔLE DE TUTEUR EN ENTREPRISE

**maforpro-occitanie.fr**

Crédits photographiques et illustrations : iStock
Publication : Service communication à la formation continue et à l'apprentissage de la Région académique Occitanie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

APPRENTISSAGE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN OCCITANIE

# RECRUTEZ VOS TALENTS DE DEMAIN EN APPRENTISSAGE

CFA DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

greta-cfa OCCITANIE

# RECRUTEZ UN APPRENTI

## POURQUOI DEVENIR TUTEUR ?

**TRANSMETTRE POUR DEMAIN**

- **Former** l'apprenti à vos besoins, à votre culture d'entreprise et à son environnement
- **Transmettre** vos savoir-faire et connaissances
- **Aider** l'apprenti à s'insérer durablement dans le monde du travail
- **Faire évoluer** les ressources humaines de votre entreprise pour conduire votre projet
- **Investir** dans les talents de demain.

## QUELLE SERA LA RÉMUNÉRATION ?

- Les apprentis ont le statut de salarié. À ce titre, ils perçoivent un salaire calculé selon un pourcentage du SMIC.
- Ce pourcentage varie en fonction de l'âge, de l'année de contrat et de l'année de formation.
- Exonération de charges salariales jusqu'à 79 % du SMIC.

## QUEL FINANCEMENT ?

Les OPCO (opérateurs de compétences) prennent en charge le coût de la formation après la signature d'une convention entre l'entreprise et le centre de formation.

## QUI PEUT DEVENIR APPRENTI?

- **Jeunes de 16 à 29 ans révolus.** À partir de 15 ans si le jeune a terminé son cycle du secondaire.
- **L'apprenti en situation de handicap,** quel que soit son âge, bénéficie d'aménagements particuliers compte tenu de son statut de travailleur handicapé.

## QUELLE AIDE POUR LES EMPLOYEURS ?

**UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'EMPLOI DES APPRENTIS**

Dans le cadre du plan "1 Jeune 1 solution", pour tous les contrats signés jusqu'au 30 juin 2022, une aide financière est accordée :

- 5000 € maximum pour un apprenti de moins de 18 ans.
- 8000 € maximum pour un apprenti majeur.

**UNE AIDE UNIQUE**

Les contrats d'apprentissage conclus dans les entreprises de moins de 250 salariés, préparant à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent ou plus au baccalauréat ouvrent droit à une aide unique versée à l'employeur par l'État.

**Toutes les infos sur :**

**travail-emploi.gouv.fr**

# NOS SERVICES ?

- › L'accompagnement dans la **recherche d'entreprise** par la mise en valeur de vos compétences
- › La mise en relation avec nos **entreprises partenaires**
- › Une formation sur-mesure conciliant **votre profil** et **les besoins de l'entreprise**
- › Une évaluation continue pour valider et **valoriser vos acquis**
- › Le **suivi de l'entreprise** pendant la durée de la formation
- › Votre suivi vers une **solution pérenne d'emploi** post contrat d'apprentissage

# COMMENT RECRUTER ?

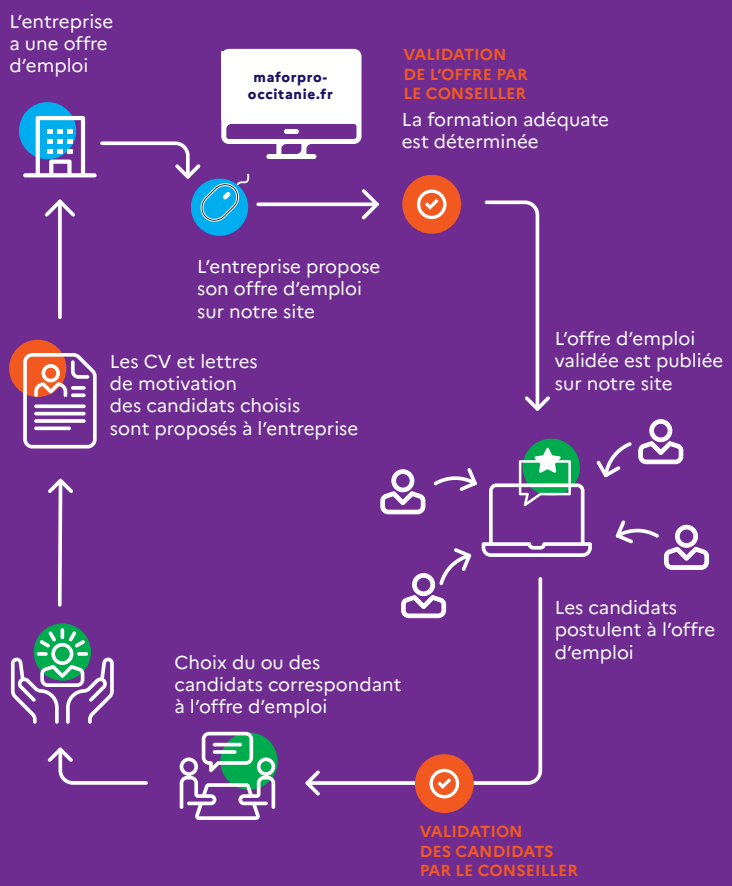


Service de médiation disponible tout au long du contrat en apprentissage